

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur Kantonales Amt für Gleichstellung und Familie



CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS DU SALON DES MÉTIERS 2020

- 1. Le concours est organisé par l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, Avenue de la Gare 33, Case Postale 478, 1950 Sion.
- 2. La participation est ouverte aux jeunes résidant en Valais, âgés de 10 à 20 ans et visitant le stand de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille lors du salon de métiers 2018 se déroulant du 20 au 25 février au CERM.
- 3. Une seule participation par personne est autorisée.
- 4. Les enfants des collaborateurs et collaboratrices de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille ne sont pas autorisé.e.s à participer.
- 5. Pour être valide le coupon réponse du concours doit être intégralement et correctement rempli et remis au stand de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille au salon des métiers.
- 6. Les gagnant.e.s sont désignés par tirage au sort effectué par une collaboratrice de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille.
- 7. Les prix à remporter sont les suivants (le tirage sera effectué dans cet ordre) :
 - Un écouteur Beats d'une valeur de 350 francs pour une fille
 - Un écouteur Beats d'une valeur de 350 francs pour un garçon
 - 10 x 2 entrées de cinéma pour des filles
 - 10 x 2 entrées de cinéma pour des garçons

Toute compensation en espèces est exclue.

- 8. Les gagnant.e.s seront informé.e.s personnellement par l'Office cantonal de l'égalité et de la famille.
- 9. Si les coordonnées fournies sont erronées (par exemple adresse non valide), l'Office cantonal de l'égalité et de la famille n'est aucunement tenu de rechercher les bonnes coordonnées et le coupon réponse sera considéré comme invalide. Dans ce cas, un autre formulaire de réponse sera tiré au sort.
- 10. Les données sont traitées dans la plus stricte confidentialité, aucune donnée ne sera transmise à des tiers.
- 11. Tout recours juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours.